



pension alimentaire versée comment cela se passe til a la majorit

Par **MARTINE DU 29**, le **03/06/2009** à **16:16**

Bonjour, mon époux marié dun premier mariage a eu 2 enfants, ils versent actuellement une pension alimentaire de 392,61 euros cela inclu, les pensions alimentaires des enfants ainsi que la prestation compensatoire de son ex femme. Aujourdhui remariée et trois enfants je ne travaille pas suis en recherche d'emploi. La prestation compensatoire doit etre versée sur 8 ans ainsi k les pensions alimentaires des enfants, la pension compensatoire s'arrete en janvier 2009 et l'ainé aura 18 ans en mars 2009. Je souhaiterais savoir si mon époux est obligé par la suite de continuer a verser une pension alimentaire a son fils ou si c'est celui ki doit en faire la demande a son père. De plus, mon époux ne voit plus ses enfants depuis 3 ans. Merci de me répondre et de me donner les directives a suivre.

Cordialement

Martine